



C'est à moi que revient l'honneur de lui offrir la main. — Page 70.

— Madame, répondit M. Flageot, j'ai l'honneur d'être célibataire.

— Allons donc ! fit la comtesse.

M. Flageot devint inquiet ; il appela Marguerite pour qu'elle apportât les rafraichissements offerts à la comtesse, et surtout pour qu'elle la surveillât.

— Pauvre femme, pensa-t-il, la tête lui aura tourné.

— Comment ! dit la comtesse, vous n'avez pas une fille ?

— Non, madame.

— Une fille mariée à Strasbourg ?

— Non, madame, non, mille fois non.

— Et vous n'avez pas chargé cette fille, continua la comtesse poursuivant son idée, vous n'avez pas chargé cette fille de m'annoncer en passant que mon procès était mis au rôle ?

— Non.

La comtesse bondit sur son fauteuil en frappant ses deux genoux de ses deux mains.

— Buvez un peu, madame la comtesse, dit M. Flageot, cela vous fera du bien.

En même temps il fit un signe à Marguerite, qui approcha deux verres de bière sur un plateau ; mais la vieille dame n'avait plus soif ; elle repoussa le plateau et les verres si rudement, que mademoiselle Marguerite, qui paraissait avoir quelques privilèges dans la maison, en fut blessée.

ALEXANDRE DUMAS.

La suite au prochain numéro.

LE GENTILHOMME CAMPAGNARD

PAR CHARLES DE BERNARD.

Alors se renouvela la scène qui eut lieu aux Tuileries lors de l'installation du Consulat. Aussi lesté à déjouer les prétentions du curé Dommartin que l'avait été Bonaparte à déconcerter les desseins de l'abbé Sieyès, M. Bobilier prit le maire par le bras, le fit brusquement appuyer à gauche, et avançant

lui-même d'un pas, il se trouva placé entre ses deux collègues.

— Mais, monsieur le juge de paix, dit le curé, dont le visage blême rougit légèrement, c'est ma place que vous prenez là.

— Pas le moins du monde, monsieur le curé, c'est la mienne, répondit d'un ton sec le vieux magistrat.

— Cependant, de tout temps, le clergé a eu le privilège d'occuper le premier rang dans les cérémonies publiques.

— Autrefois, c'est possible.

— Autrefois et aujourd'hui encore. Je suis étonné qu'un homme de votre âge, qu'un homme à qui l'on accorde des sentiments religieux, prétende contester...

— Monsieur le curé, laissez là mon âge et ma religion, qui n'ont rien à faire ici, et soyez sûr qu'en ce moment nous sommes tous les deux à notre place.

Le curé Dommartin se mordit les lèvres jusqu'au sang.

— Si j'insiste, reprit-il avec un calme factice, ce n'est pas par un sentiment de vanité personnelle ; Dieu le sait, si je n'écoutais que mes goûts, ce serait au dernier rang que j'irais prendre place, mais enfin j'ai l'honneur de mon ordre et de ma robe à soutenir.

— Si vous avez une robe, j'en ai une aussi, monsieur le curé, et même elle est un peu plus vieille que la vôtre.

— Monsieur le juge de paix, reprit le curé, dont la figure, après avoir rougi un seul instant, était devenue d'une pâleur blafarde, prenez-y garde !

— A quoi, monsieur le curé ?

— Je vous déclare que, si vous persistez, je regarderai votre conduite comme une atteinte outrageante à mes droits.

— Vos droits, monsieur le curé ?

— Oui, mes droits.

— Connaissez-vous, monsieur le curé, le décret impérial du 24 messidor an XII ? demanda le vieux magistrat d'un air ironique.

— Qu'importe ce décret ?

— Il importe beaucoup ; car c'est lui qui règle la matière. Je vous conseille de le lire, monsieur le curé ; vous y verrez que les premiers présidents des cours d'appel ont la préséance sur les archevêques ; or, à Châteaugiron, si vous êtes l'archevêque, je suis le premier président. J'ai donc le pas sur vous, et je le garde.

A ces mots, M. Bobilier frappa la terre du pied comme pour y prendre racine.

— L'induction est fautive ! s'écria le jeune prêtre en s'emportant malgré lui ; entre un curé et un archevêque il n'y a qu'un seul intermédiaire, tandis qu'entre un juge de paix et un premier président il y en a dix.

— Lisez le décret du 24 messidor, repartit le magistrat avec un sourire moqueur ; il est vrai qu'il ne fait pas même mention de MM. les curés, si grands personnages qu'ils soient à vos yeux, mais en revanche il règle le rang des juges de paix dans les cérémonies publiques ; je vous le répète, monsieur le curé, lisez le décret du 24 messidor.

— Monsieur Bobilier, je ne veux pas faire d'esclandre, dit le jeune prêtre, dont les lèvres minces étaient devenues blanches de colère ; mais, je vous en préviens, je me plaindrai.

— A qui ?

— A mon évêque diocésain, monseigneur d'Autun.

— Et moi, j'en référerai au procureur général de Dijon. L'affaire ira devant le garde des sceaux, et comme il est probable que Son Excellence aura lu le décret du 24 messidor, que vous devriez lire vous-même, monsieur le curé, vous en serez pour votre plainte.

Pendant ce dialogue, débité fort rapidement de part et d'autre, le maire Amoudru, ce Roger-Ducos du consulat châteaugironnais, n'avait soufflé mot, car le débonnaire administrateur, ployant déjà sous le faix du troisième rang, n'aurait eu garde de disputer à qui que ce fût l'écrasant honneur de la première place.

Au moment où le curé, de plus en plus livide, rouvrait la bouche, une formidable détonation lui coupa la parole et mit fin à la querelle.

Depuis quelque temps, le garde champêtre se te-